l'incubateur ÉCOOPARC

ecoLab l'accompagnement long ... de 9 à 12 mois

Contrat d'engagement et programme d'accompagnement

2026-2027

ÉCOOPARC
LA fabrique à projets d'utilité territoriale

L'incubateur Ecooparc est soutenu par :

Financé par l'Union européenne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté Égalité Fraternité

en tant que :

PTCE Pôle territorial de coopération économique

PREAMBULE

Objectifs de l'incubateur :

- Développer de nouvelles activités économiques à impact positif pour le territoire, l'environnement, les habitants *et ainsi favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat,*
- Développer des coopérations durables entre acteurs locaux et entre porteurs de projets *et ainsi favoriser la résilience économique du territoire,*
- Faire monter en compétences des porteurs de projets *et ainsi favoriser la création d'activité économique pérenne et la gestion collective*.

Pour atteindre ces objectifs, Ecooparc et les porteurs de projet s'engagent !

Les engagements d'Ecooparc :

- Proposer une méthode, des outils et des séquences de travail comme indiqué dans le programme d'accompagnement.
- Adapter l'accompagnement au collectif porteurs de projets, dans l'écoute, la concertation et le respect des différences d'opinions.
- Valider en amont avec le collectif de porteurs de projet les initiatives prises par l'accompagnant(e), notamment pour ce qui concerne les relations avec les potentiels partenaires du territoire, la publication ou le partage d'informations sur le projet.

Ecooparc est en posture d'animateur ou de facilitateur, selon la maturité du collectif : appui méthodologique et animation.

Les engagements des porteurs de projet

- Être présents aux rendez-vous programmés avec l'accompagnant(e).
- Être présents aux rendez-vous de l'incubateur : GAP (Groupe d'Appui aux Projets), séance de Co-dev, rencontres inter collectifs
- Produire les documents, recherches, démarches évoquées au cours du programme d'accompagnement à minima 48 heures avant chaque

rendez-vous, afin que l'accompagnant(e) puisse préparer et optimiser chaque temps de travail.

- Réaliser les supports attendus en fin d'accompagnement
- Informer l'accompagnant(e) de toute modification ou information pouvant impacter positivement ou négativement le projet.
- En cas de difficultés éventuelles au sein du collectif, celui-ci s'engage à faire appel à l'accompagnant(e) pour mettre en œuvre la médiation nécessaire, et faciliter la poursuite du projet.

Organisation des rencontres d'accompagnement

Les temps de travail et de rencontre se feront en « présentiel », sur le territoire des porteurs et dans les locaux d'Ecooparc à Munster (68). Par principe de réciprocité, l'équipe d'Ecooparc et les porteurs de projets se déplaceront alternativement selon les modalités qui auront été convenues en commun accord. Certaines réunions pourront également se faire en visioconférence tout en privilégiant ce mode de rencontre pour des échanges courts et ciblés.

Devenir sociétaire

En fin d'accompagnement, il vous sera proposé la possibilité de devenir sociétaire de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ecooparc. Vous aurez la liberté d'accepter ou non !

Devenir sociétaire c'est :

- Bénéficier d'une visibilité de votre projet sur le territoire et de la mise en réseau des initiatives et des institutions
- Participer aux orientations et au développement d'Ecooparc
- Garder un lien sur les actualités de l'économie sociale et solidaire au service de nos projets.
- Co-concevoir et participer aux temps collectifs et aux partages inter projets
- La part sociale est à 100 €

DESCRIPTION DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Le parcours de 9 mois vise à :

- Caractériser et évaluer l'opportunité du projet, identifier la vision et les objectifs
- Identifier le(s) besoin(s) au(x)quel(s) le projet répond, et le potentiel d'impact territorial
- Organiser le fonctionnement collectif du projet
- Identifier des parties prenantes, des partenaires et cartographier l'écosystème territorial
- Réaliser les 1ères hypothèses de modèle économique, voire aboutir à un budget prévisionnel et un plan de financement
- Penser la structuration juridique
- Mettre en œuvre éventuellement une phase test / prototypage

Prolongation conditionnelle de l'accompagnement

Ecooparc peut proposer une prolongation de l'accompagnement d'une durée de 3 mois complémentaires, si les conditions de financement de l'incubateur le permettent et si le collectif en formule le besoin.

Ces travaux seront synthétisés par les porteurs de projet à l'issue de l'accompagnement sous la forme d'une « fiche-projet ».

Ce livrable final aura également pour objet de préciser les éventuels besoins d'accompagnement complémentaires nécessaires à la poursuite du montage de projet afin d'orienter vers un parcours adapté.

9 objectifs pour un programme d'accompagnement personnalisé

Le programme détaillé ci-dessous est une proposition méthodologique permettant de répondre à ces objectifs, il est recommandé de le suivre. Il pourra néanmoins être adapté (nombre de RDV, thématiques abordées, outils utilisés) en fonction des porteurs, de leurs possibilités et de leur avancement.

Objectif 1 : Les cadres

Définir le cadre de l'accompagnement, la méthodologie, etc…
Définir et caractériser le projet collectif, vision et objectifs

Cadre de l'accompagnement :

- Engagements réciproques
- Programme d'accompagnement, méthodologie
- Modalités de fonctionnement (notamment le temps, les déplacements…)
- Précision sur les besoins d'accompagnement
- Les outils de communication à envisager (le pitch, le dossier de présentation, …)

Objectif 2 : Organisation du collectif

Définir comment va fonctionner le collectif projet :

- Initiation et/ou approfondissement à la démarche projet (selon le groupe)
- Modalités d'organisation des rencontres (Prise de parole, compte-rendu, notes, coanimation, absences/présences…)
- Modalités de consultation et de prise de décision
- Engagement des membres entre les réunions
- Modalités de communication, de partage des documents

Noter que cet objectif a une importance majeure à la fois pour la qualité de la vie du collectif, et pour sa pérennité. Le parcours EcooLab prévoit un questionnement régulier des pratiques tout au long de l'accompagnement.

Objectif 3 : Clarification des besoins et des cibles : clients et bénéficiaires

Identification du besoin, de la clientèle, des cibles : *s'assurer que l'offre imaginée rencontre un public*

- Premier échange et réflexion sur cette question ou approfondissement des cibles
- Présentation et explication des outils/moyens possibles pour affiner le repérage des besoins et des cibles potentielles, et de leur mise en oeuvre
- Synthétiser les résultats obtenus et positionner son offre.

Objectif 4 : écosystème partenarial, environnement du projet

Écosystème partenarial du projet : *Identifier et renforcer sa place dans l'écosystème territorial (entreprises, associations, collectivités, partenaires d'appui…)*

- Premier échange sur les partenaires déjà identifiés.
- Cartographie des acteurs en lien avec le projet : qui sont-ils, quels relations et niveaux de coopération/collaboration sont possibles ?
- Analyse de l'environnement du projet.

Objectif 5 : Identification de l'impact écologique/social attendu

Identification de l'impact : *Identifier et mesurer comment le projet répond à des critères sociaux et environnementaux*

- Quels effets attendus sur la préservation des ressources, la réduction des déchets
- Quels impacts sur les différentes parties-prenantes du projet (cibles, fournisseurs, usagers, territoire, habitants etc…….

Objectif 6 : Précision de l'offre et modélisation

Modélisation : *Préparer l'offre de services, élaborer un prémodèle économique*

- Synthétiser tous les travaux précédents pour aboutir à une modélisation de l'activité sans la chiffrer.
- Réfléchir à la possibilité d'un prototypage/test.

Objectif 7 : Structuration juridique, modalités de gouvernance

Structuration juridique : *Réfléchir à la structuration la plus adaptée à la réalisation des objectifs du projet*

- Analyse forces/faiblesses du collectif
- Module spécifique sur les formes de directions et les dynamiques de leadership
- Approfondissement sur les modèles juridiques et la fiscalité

Objectif 8 : Budget et plan de financement

Budgétisation et plan de financement : *Chiffrer les besoins, réaliser une projection réaliste*

- Traduire de façon chiffrée le fonctionnement du projet sur la base des ressources nécessaires à la réalisation de l'activité qui ont été identifiées, des dépenses qui en découlent et des sources de financement imaginées pour aboutir au budget prévisionnel de fonctionnement

- Chiffrer les besoins financiers nécessaires au démarrage et comment les financer => Plan de financement.
- Scénariser la conduite financière en situation réelle, imaginer des hypothèses, se sécuriser.

Objectif 9 : Livrables de fin d'accompagnement

Formaliser le projet, rechercher la validation de l'opportunité

- Recommandations pour la finalisation des livrables finaux (fiche projet "modèle économique et sociétal" + diaporama + vidéo + pitchs 3' et 15').
- Échange sur les suites éventuelles : besoins complémentaires, orientations possibles, plan d'action, communication autour du projet, etc…

4 temps collectifs inter projets

(Calendrier cf. règlement incubateur)

Printemps 2026 - Atelier de Co-développement à mi-parcours : Temps d'intelligence collective pour répondre à une problématique identifiée par un collectif avec le soutien du GAP. Ce temps est ouvert à d'autres collectifs et à des partenaires identifiés.

A produire avant le Co-dev :

- **Vidéo de 3 à 4 minutes** maximum qui explicite les points suivants

➔ Votre projet
➔ Points clés de votre avancement
➔ Vos besoins pour la suite

- **Préparer 1 à 2 problématiques pour lesquelles vous sollicitez le collectif en Co-dev.** Votre accompagnatrice ou accompagnateur vous partagera en amont la trame d'animation du Co-dev pour que vous en compreniez la dynamique. Exemple : Comment faire pour que ma production locale soit mieux reconnue ?

- **Fiche projet :** Vous partagerez une première rédaction de la fiche projet en amont du Co-dev.

Juin 2026 - Temps de formation 1 soit ½ journée à une journée
Les contenus seront ajustés aux collectifs et à leurs connaissances sur les différents sujets.

« Economie Sociale et Solidaire (ESS) et écosystème partenarial » - Information générale sur le contexte de l'ESS – Identification des implications de l'ESS pour les projets – Panorama des acteurs ressources en Grand Est.

Septembre 2026 - Temps de formation 2 : ½ journée
Les contenus seront ajustés aux collectifs et à leurs connaissances sur les différents sujets.

« Gestion financière et financement des organisations de l'ESS » - *Temps d'apport théorique et méthodologique sur les questions budgétaires et fiscales - Temps de travail par collectif*
Novembre 2026 - Réunion du Groupe d'Appui aux Projets (GAP) de fin d'accompagnement : Le GAP, dont les membres sont des partenaires d'Ecooparc, prendra connaissance des fiches projets, de l'état d'avancement de chaque projet ainsi que des supports développés pour conduire le projet vers sa réalisation. Ils pourront apporter des conseils et préconisations. Il s'agit également de célébrer votre état d'avancement et de vous encourager.

<u>A produire avant le GAP :</u>

- **Vidéo actualisée ou remaniée de 3 à 4 minutes** max qui explicite les points suivants

➔ Notre projet
➔ Points clés de votre avancement
➔ Vos besoins pour la suite

- **Fiche projet :** Vous partagerez la fiche projet en voie de finalisation

- **Discours de fin d'accompagnement :**

➔ <u>Apporter un objet qui symbolise votre projet</u> et en parler pendant 2 à 3 minutes

➔ <u>Préparer un pitch en 3 points :</u>

- Ce que j'ai aimé ou ce que m'a permis l'accompagnement
- Ce qui me fait peur pour la suite

- Vision positive du projet à 3 ans

CONVENTION / RESILIATION

- Signature d'une convention d'engagement au démarrage de l'accompagnement sur un programme d'accompagnement et un calendrier

- À la suite de l'accompagnement, Ecooparc et le groupe d'appui aux projets peuvent orienter les porteurs de projets vers des partenaires en fonction de leurs besoins (études spécifiques, financement, réseaux…).

Les aides de minimis :

Le coût de l'accompagnement par l'incubateur s'inscrit dans le régime des aides de minimis pour l'année 2025 et 2026, pour les porteurs de projets déjà constitués en association ou en entreprise au moment de la candidature, ou qui créeraient une structure au cours de l'accompagnement. La valorisation de l'accompagnement compte pour 5 000 € (cinq mille euros).

A propos des aides de minimis :
https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/de-minimis-rule-exemption-of-small-amounts-of-state-aid-from-notification.html

Discrétion :

Ecooparc s'engage, ainsi que les membres du GAP et leurs structures à garder confidentielles toutes les données et informations transmises par les porteurs du projet.

Autorisation de diffusion :

Les porteurs du projet autorisent Ecooparc et ses partenaires à diffuser des informations synthétiques sur leur projet, sans que celles-ci soient de nature à contrevenir à l'engagement de discrétion sur les stratégies et les détails du montage de projet. Il s'agit en outre de partager l'intention du projet, sa zone géographique de déploiement et toutes informations préalablement et expressément consenties par les porteurs du projet.

Responsabilités : Les porteurs du projet sont seuls responsables de l'état d'avancement de celui-ci, ainsi que de sa réussite. Ecooparc ne peut en aucun cas être tenu responsable du non-aboutissement d'un projet ou de son échec. Toutes les interventions d'Ecooparc sont préalablement validées par les porteurs du projet et l'équipe d'accompagnants ne peut prendre d'initiative sans l'accord du collectif porteur du projet.

Résiliation : Ecooparc propose cet accompagnement gratuitement aux porteurs de projet et ceux-ci sont en droit de mettre fin à l'accompagnement sans contrepartie. En cas d'abandon partiel ou total du projet par les porteurs de projet durant l'accompagnement, Ecooparc ne sera pas tenu de poursuivre l'accompagnement, sauf si un autre porteur souhaite le poursuivre.

Si en cours d'accompagnement et d'évolution du projet, celui-ci était fortement dénaturé et ne correspondait plus aux critères d'éligibilité, permettant de douter des impacts positifs attendus par ce dispositif (éloignement des objectifs), Ecooparc se réserve le droit de ne pas poursuivre l'accompagnement.

Newsletter : En intégrant le parcours EcooLab, Ecooparc propose aux membres des collectifs de recevoir la Newsletter afin d'être tenus informés des actualités de la SCIC. Les destinataires de la Newsletter ont la possibilité de se désinscrire s'ils ne souhaitent plus recevoir ces actualités.

Autorisez-vous la SCIC Ecooparc à inscrire les membres de votre collectif dans la liste de destinataires de la Newsletter ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Ils nous soutiennent, pour mieux vous accompagner :

L'incubateur Ecooparc est soutenu par :

Financé par l'Union européenne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

en tant que :

PTCE Pôle territorial de coopération économique

…et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, les partenaires techniques d'appui (Initiatives Durables, France Active, Cegar-Terres d'envies, EGÉE, Union Régionale des SCOP, Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, CCI Alsace, Chambre Régionale de l'ESS…), France travail.

***Contact**s : Sylvie Jolivot – 06 80 16 45 98 - s.jolivot@ecooparc.fr*
Fanny Grunenwald – 07 88 50 10 88 - f.grunenwald@ecooparc.fr
Dominique Rivière – 06 389 22 789 - d.riviere@ecooparc.fr

À : **Le :**

Membres du collectif :

Nom et prénom	Signature

Pour Ecooparc :